

Bureau de la Directrice du GEMRC
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa On K1A 0K2



1349-1 (Coord du Corps GEMRC)

septembre 2023

Liste de distribution

MANDAT – FONDS D'INNOVATION
« FAIL FORWARD » DE LA MAJORE JESSICA ROSS

1. **Objectif.** L'objectif des fonds d'innovation « Fail Forward » de la Majore Jessica Ross (FIFF Maj J. Ross) est d'appuyer les efforts d'innovation au sein du Corps du GEMRC. Les fonds vise à encourager le développement, l'éducation, la formation ou l'essai de nouvelles technologies, d'outils, de processus et de systèmes afin de stimuler la créativité technique et l'ingéniosité au sein du Corps.
2. **Admissibilité.** Les personnes admissibles sont les membres du corps ou les groupes dont au moins un membre fait partie du Corps.
3. **Financement.** Le fonds fournira jusqu'à 7000 \$ par année pour le développement de projets innovateurs. Le financement sera accordé après l'approbation d'une demande et ne concernera que les coûts encourus après la date d'approbation, sauf si une exception est accordée par la D GEMRC. Les fonds peuvent être utilisés pour l'achat de matériel, d'outils, de formation et/ou d'éducation, et des reçus seront exigés à la fin de la période de financement ou tous les six mois, selon la période la plus courte. Les fonds non utilisés à la fin de la période de financement doivent être rendus à la fondation Maj J. Ross. Les fonds ne doivent pas être utilisés pour la rémunération de travail de militaire et/ou de fonctionnaire. Les modalités de financement des projets seront déterminés par le Secrétariat du Corps GEMRC et les candidat(e)s retenu(e)s.
4. **Processus de demande.**

Serie	OPI	Action
1	Applicant(e)s	Compléter le formulaire d'application (annex A) et le soumettre à leur Cmdt d'unité.
2	Cmdt d'unité	Réviser la soumission - donner ses recommandations, et la soumettre au représentant régional sénior du GEMRC. Pour obtenir une liste des représentants régionaux GEMRC communiquez avec DND.RCEME-GEMRC.MDN@forces.gc.ca
3	RCEME Regional Representative	Réviser la soumission - donner ses recommandations, et la soumettre au secrétariat du Corps GEMRC à DND.RCEME-GEMRC.MDN@forces.gc.ca
4	Secrétariat du Corps GEMRC	Réviser la soumission - discuter avec l'offr d'innovation du GEMRC, donner ses recommandations, et la soumettre au SM du Corps.
5	SM du Corps	Réviser la soumission - donner ses recommandations, et la soumettre à la D GEMRC.
6	D du GEMRC	Réviser la soumission – prendre la décision, et si approuvé déterminer le niveau de soutien à être fourni.

5. Processus d'examen. Les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants:
- a. Mérite technique. Quel est le degré d'innovation ou d'avancement technique de la proposition?
 - b. Technologie. La proposition aidera-t-elle à établir des technologies nouvelles ou en évolution au sein du Corps ou des FAC?
 - c. Compétence technique. Le projet améliorera-t-il la compétence technique du Corps dans un ou plusieurs domaines?
 - d. Incidence potentielle. Quelle est l'incidence potentielle sur l'armée, ses opérations ou son rendement?
 - e. Pertinence. Quelle est la pertinence de la proposition pour le Corps du GEMRC, l' AC, ou les FAC?
 - f. Risques liés à la conformité. Quels sont les risques liés à la sécurité ou à la conformité pour les personnes, l'équipement et les politiques? Les risques réglementaires et juridiques ne peuvent être pris en compte. Les risques liés aux politiques peuvent être pris en compte en fonction de la demande individuelle.
6. Exigences en matière de rapports. Les propositions approuvées devront faire le point sur l'état d'avancement auprès du Secrétariat du Corps, conformément aux modalités de l'approbation. Les mises à jour sur l'état d'avancement peuvent comprendre des détails comme le travail accompli, les dépenses encourues, les défis rencontrés et le calendrier mis à jour. À la fin de la période de financement, un rapport final devra être présenté, comprenant l'objectif, les résultats des travaux réalisés, les dépenses détaillées, les leçons retenues, les recommandations et la conclusion. Les candidat(e)s et leur chaîne de commandement auront à élaborer un « storyboard » dans le cadre de cet effort, le format demandé se trouve à l'annexe B.
7. Évaluation. Le fonds sera évalué chaque année par l'état-major du Corps (D GEMRC, SM Corps, et Col Cmdt) pour déterminer le succès de la subvention et le présent mandat. L'évaluation tiendra compte du nombre de demandes reçues, du travail accompli et de la satisfaction des bénéficiaires du fonds. Le succès des efforts d'innovation particuliers n'est pas évalué pour récompenser l'audace et la curiosité. Des modifications importantes à ce mandat peuvent nécessiter l'accord de la famille de la majeure Jessica Ross.
8. Propriété. La propriété des biens achetés ou des produits fabriqués sera déterminée par le Secrétariat du Corps GEMRC en collaboration avec les candidats, leur rep rég et leur chaîne de commandement, et au cas par cas.
9. Communication. La subvention sera largement diffusée au sein du Corps du RCEME, avec des consignes claires sur la manière de poser sa candidature. Les efforts, même s'ils ne sont pas couronnés de succès, seront reconnus. Les projets soutenus seront communiqués à la famille sur une base annuelle.

10. Conformité. Ce fonds et les efforts soutenus seront conformes à toutes les politiques de sûreté, de sécurité et autres politiques applicables au sein du MDN et du gouvernement du Canada.

Arte et Marte

A.B. Lapointe
Colonelle
Directrice du Corps GEMRC

A.G. Auger
Adjudant-chef
Sergent-Major du Corps GEMRC

Annexes

Annexe A Formulaire de demande
Annexe B Modèle - Storyboard

Liste de distribution

Conseil du GEMRC
Représentants régionaux séniors GEMRC
État-major du Corps du GEMRC
Secrétariat du Corps du GEMRC